



CONSEIL MUNICIPAL DE TOURNON  
SEANCE DU 19 MARS 2019 – 18H30  
COMPTE-RENDU

DATE DE LA CONVOCATION : 08/03/2019  
DATE DE L’AFFICHAGE : 08/03/2019

Président de Séance : Xavier TORNIER  
Secrétaire de Séance : Maryline BEGEY

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, au chef-lieu, en séance ordinaire, sous la présidence de M. TORNIER Xavier, Maire.

Présents : Xavier TORNIER, Christian BENEITO, Gaël MIANO, Yves GAZZOLA, Michel SIBUET, Sandrine BERTHET, Maryline BEGEY, Fabienne LASSIAZ, Marie Josèphe SABAÏNI

Excusés : Julien BECCHERLE, Denis AMANN (procuration à X TORNIER), Sylvaine GARAUD (MILLAT), Michel GARDET-CADET, Yacine ALIOUA, Myriam LHOST-DUNOYER (procuration à Mme BEGEY)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :  
EN EXERCICE : 15                      PRESENTS : 9                      VOTANTS : 11

A 18h30, le quorum étant atteint (9 personnes, 11 votants) le conseil peut valablement délibérer.  
Maryline BEGEY est élue secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR

### RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR INITIAL DELIBÉRATIONS

#### URBANISME

- Révision du PLU : règlement et zonage

#### FINANCES :

- Décision modificative
- Salle de la Tourmotte : Avenants aux marchés de travaux
- Subvention au COSI (Comité des Œuvres Sociales Intercommunal)

#### QUESTIONS DIVERSES

- Police Intercommunale

#### PROPOSITION DE MODIFICATIONS DE L’ORDRE DU JOUR

#### DELIBERATIONS

- Modification de l’intitulé de la délibération modificative : Vote du budget primitif 2019 - erreur matérielle
- Modification de l’ordre du jour : La révision du PLU ne fait pas l’objet d’une délibération mais d’un débat autour du règlement et du zonage
- Ajout d’une délibération pour la validation du Plan d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d’Urbanisme (PLU)
- Ajout d’une délibération pour les subventions aux associations pour l’année 2019
- Retrait de la délibération pour la subvention à verser au COSI

#### AJOUT QUESTIONS DIVERSES

- Parcours Patrimoine à valider
- Projet de division « la Croix »

***Le Conseil municipal donne son accord sur ces modifications à l’ordre du jour***

\*\*\*\*\*

*Le compte-rendu du Conseil municipal 21 février est adopté à l'unanimité des votants.*

## DELIBÉRATIONS

### FINANCES

#### BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – ERREUR MATERIELLE

Par délibération n° 03/2019 du 21/02/2019, le Conseil municipal a voté le budget primitif 2019 du budget principal.

Pour rappel, les montants budgétés prévisionnels sont les suivants :

- Section de fonctionnement 695 396 €
- Section d'investissement 1 004 200 €

Une erreur matérielle s'est glissée sur la maquette budgétaire en dépense de section d'investissement : 42 560 € ont été inscrits par erreur au compte de résultat 001 alors que ce montant aurait dû être porté sur le compte 020 - dépenses imprévues en section d'investissement.

Monsieur le Maire propose de rectifier cette erreur et d'inscrire ce montant de 42 560 € sur le compte adéquat au 020 – dépenses imprévues en section d'investissement et d'inscrire 0 € sur le compte de résultat 001.

Cela ne modifie pas l'équilibre budgétaire, les montants budgétés prévisionnels restent les suivants :

- section de fonctionnement 695 396 €
- section d'investissement 1 004 200 €

#### DECISION

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **APPROUVE** la rectification de l'erreur matérielle décrite ci-avant, qui ne modifie pas les montants inscrits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

\*\*\*\*\*

#### TRAVAUX SALLE DE LA TOURMOTTE : AVENANTS

**Vu** la délibération en date du 19 novembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a attribué les marchés aux entreprises pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle de la Tourmotte,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux nécessaires qui nécessitent des avenants aux marchés :

Entreprise TP MANNO – Lot n°1 – VRD/Gros-Œuvre/Terrassement/Etanchéité : Avenant n°1

- Modification de l'ouverture de la salle intérieure,

- Reprise totale de l'étanchéité des terrasses, notamment la terrasse de la cuisine
  - Augmentation de l'isolation sur les terrasses
- Montant HT ..... 11 982,73 € HT
- Piquage et reprise enduit sur façade partie arrière
  - Mise en place couverture métallique
- Montant HT ..... 6 750,00 € HT
- TOTAL Avenant n°1 - TP MANNO..... 18 732,73 € HT**

Entreprise Générale d'électricité – EGC – Lot n°7 – Electricité/chauffage

Avenant n°1

Remplacement des luminaires, remise en état de l'éclairage de sécurité,  
Suppression des minuteriers et pose de hublots LED dans les WC

**TOTAL Avenant n°1 - EGC..... 2 090,66 € HT**

Avenant n°2

Pose de pavés LED dans le faux plafond, Remplacement des hublots extérieurs cassés,  
Ajouts de prises dans les murs de l'extension

**TOTAL Avenant n°2 – EGC ..... 1 226,13 € HT**

**DECISION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les avenants proposés ci-dessus

\*\*\*\*\*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Gaël MIANO, adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2019 sollicitées par les associations et examinées par la Commission des Affaires sociales réunie le 18 mars 2019.

Le Maire propose que le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention validées par la commission des affaires sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions 2019 aux associations, conformément à la décision de la commission des affaires sociales du 18 mars 2019.

\*\*\*\*\*

**REVISION DU PLU  
PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PROJET DE  
PLAN D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ce Plan d'Aménagement et Développement Durable est un document qui constitue le Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est même la clé de voute du PLU car il précise les grandes

orientations retenues en matière d'aménagement urbain par la commune, à savoir : les politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestières et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

L'article L 153-12 du code de l'urbanisme stipule qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Le PADD a déjà été débattu en Conseil Municipal le 22 mai 2017.

Suite à la présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées et à leurs remarques, des modifications y ont été apportées.

Monsieur le Maire présente le PADD ajusté :

## **AXE 1 : Densifier et structurer l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine**

### **Adopter un rythme de construction réaliste et adapté aux capacités de la commune**

- ✓ Prendre acte de la diminution du rythme de croissance de la commune, ces dernières années, liées à un manque de foncier disponible, en adoptant un rythme de construction adapté aux besoins de la commune, pour maintenir une pyramide des âges équilibrée, et notamment suffisamment d'enfants pour maintenir l'école.
- ✓ Cela se traduit par l'objectif d'atteindre 750 habitants en 2030 (objectif raisonnable), soit 140 habitants supplémentaires.

Compte-tenu de la diminution rapide du taux d'occupation, liée au vieillissement de la population et aux évolutions sociétales (divorces...), le besoin de logements correspondant est d'environ 85 logements sur 12 ans, soit environ 7 logements/an.

*Le Conseil Municipal approuve cette augmentation pour faire face aux évolutions sociétales*

### **Diversifier l'habitat, en termes de formes, de statut et de taille des logements**

- ✓ Favoriser la diversification de l'offre de logements pour permettre les parcours résidentiels et répondre aux besoins de tous, notamment les jeunes adultes et les seniors, par la création de petits logements et de logements « à loyers modérés ».
- ✓ En complémentarité de l'opération de « La Croix », permettre la construction d'une trentaine de logements diversifiés, en habitat individuel ou intermédiaire, voire collectif, dans les secteurs les plus proches des zones denses de Frontenex.
- ✓ Prévoir sur le territoire un terrain de « grand passage » pour l'accueil temporaire des gens du voyage, conformément aux orientations définies par la Communauté d'Agglomération Arlysère.

## **AXE 2 : Poursuivre le développement des activités économiques**

**Sur le reste du territoire communal, permettre le développement d'activités économiques agricoles ou non, garantes d'un territoire vivant et actif**

- ✓ Favoriser la pérennité de l'agriculture, en préservant l'espace agricole, notamment les espaces agricoles prioritaires du coteau, qui offrent un bon potentiel pour l'arboriculture, et les terres ayant fait l'objet d'investissements particuliers (conversion en agriculture biologique notamment).
- ✓ Préserver les paysages et prévenir les conflits d'usage entre pratiques agricoles et usages résidentiels, notamment en définissant des secteurs où l'implantation des bâtiments agricoles sera interdite et en imposant des distances minimales vis-à-vis des tiers.
- ✓ N'autoriser dans le centre du village et dans les secteurs résidentiels que l'implantation d'activités économiques non nuisantes (commerces, services, bureaux...).
- ✓ Permettre le développement de l'aérodrome et de sa zone d'activités, dans la mesure où les nuisances, notamment sonores, restent compatibles avec l'environnement.

**Favoriser la pratique de loisirs adaptés au territoire**

- ✓ Prendre en compte la problématique touristique dans les réflexions sur l'économie et le commerce, la circulation, le stationnement...
- ✓ Autoriser l'implantation d'établissement (hôtels, restaurants, commerces, services) à vocation touristique, dans le bâti existant ou non, et permettre la pérennité des établissements existants en favorisant leur adaptation aux évolutions et aux attentes de la clientèle.
- ✓ Préserver le réseau de sentiers de randonnées et de promenade qui dessert le territoire communal.
- ✓ Permettre la pérennité et l'extension mesurée du circuit de karting implanté en rive gauche de l'Isère, à l'écart des espaces habités.

*Le Conseil Municipal insiste sur le fait que le développement de la zone d'activités est un lien avec l'activité de l'aérodrome.*

Conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme

Le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD qui sont listées précédemment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- ✓ **VALIDE** le PADD tel qu'il vient d'être présenté.

## QUESTIONS DIVERSES

### Point sur les travaux de la salle de la Tourmotte :

- Les travaux de maçonnerie et de menuiseries sont quasiment terminés.
- Mise en sécurité du dessous d'escalier de la bibliothèque pour les mal voyants. Des bacs à fleurs fermeront cet espace.

### Retour sur la commission des Affaires sociales :

#### Salle de la Tourmotte :

- Pas d'augmentation des prix de location pour l'instant.
- Une convention de location sera créée. Elle sera présentée et votée lors d'un prochain conseil municipal
- Certaines locations n'ont pas été réglées. Une relance sera faite.

### Plan de division « La Croix » : validé

### Calendrier prévisionnel de révision du PLU

Réunion publique	27 mars 2019
Enquête publique	Automne 2019
Vote au Conseil Municipal	Fin 2019 ou début 2020

### Police Intercommunale

Projet en suspens

### Parcours Patrimoine

Validé

### Régie bibliothèque

Des arrêtés seront rédigés pour mettre à jour le nom du suppléant et fermer le compte bancaire relatif aux dépenses.

\*\*\*\*\*

***La séance est levée à 22h***

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 12 AVRIL A 19H